

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 Janvier 2017

Le Vingt Janvier deux mil dix-sept à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de MAIZILLY s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. PALLUET Joël, Maire.

Présents : MMS. PALLUET. TILOUCH. DUHEZ. GAUDARD. PATIN. GILLET. CHIZELLE. MME LEBEAU.

Absents : MMS LAJUGIE. BUHAGIAR. BENATRE.

Secrétaire de séance : M GAUDARD

Après lecture du compte-rendu et approbation de la réunion précédente, les décisions suivantes ont été prises :

### ● Plan Adressage

Dans le cadre du Plan d'adressage, Monsieur le Maire expose qu'un rendez-vous avec la poste a eu lieu. Un travail sur plan et sur le terrain doit être mené pour identifier chaque maison, 2 possibilités existent :

\* soit par sous-traitance par la poste pour un montant de 2 622 € TTC.

\* soit Pierre GAUDARD en lien avec la commission voirie se propose de constituer le fichier adresse sur la base d'un travail de numérotation de chaque habitation existante ou susceptible d'en devenir. Après validation du Conseil Municipal le fichier sera transmis à la Base Adresse Nationale (BAN). Chaque administré sera ensuite informé par courrier de sa nouvelle adresse.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier la mission à Pierre Gaudard.

### ● Document Unique

*Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les collectivités territoriales ont l'obligation de rédiger un document en matière d'hygiène et de sécurité nommé document unique d'évaluation des risques professionnels. Le centre de gestion de la Loire propose un accompagnement mutualisé à l'élaboration du document unique et le Fonds National de Prévention de la CNRACL peut subventionner des actions visant à réduire les risques professionnels.*

Monsieur le Maire propose d'élaborer ce document unique avec l'accompagnement du Centre de gestion de la Loire et de solliciter le Fonds National de Prévention pour une demande de subvention afin de mener à bien ce projet. **Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

### ● RIFSEEP

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) est obligatoire et afin que les agents puissent en bénéficier, il y a lieu de mettre en place le nouveau régime indemnitaire.

### ● Autorisation de dépense

EAGB :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bureau d'études Réalités et l'agence d'architectes BROSSELDARD et TRONCY ont été missionnés pour réaliser l'Etude d'Aménagement Global de Bourg.

Monsieur le Maire informe que le bureau d'études et l'agence d'architectes sur demande de la Mairie ont dû réaliser et préparer une réunion supplémentaire pour la présentation du projet aux associations soit ½ journée de travail et réaliser une pré-étude de projet pour l'intégration à l'EAGB, soit 1 journée de travail soit un coût supplémentaire de 600 € HT. **Le conseil municipal autorise** Monsieur Le Maire à procéder au règlement de la facture d'un montant de 1 680 € TTC (montant total de la mission 3600 € TTC moins l'acompte de 1 920 €).

- **Remplacement du moteur de volée de la cloche**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que lors du remplacement du beffroi de la cloche de l'Eglise, l'entreprise BODET a constaté que le moteur de volée de la cloche se dérègle sans cesse, et qu'il y a lieu de la changer. Le devis de l'entreprise s'élève à 1 457 € HT et Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association « Le CERCLE » de Maizilly souhaite effectuer un don de 748.40 € pour permettre la modification du matériel. Le conseil municipal accepte le devis et le don du Cercle.

- **Demande de subvention pour les travaux prévus dans le COCS**

Le Conseil décide à l'unanimité de demander les subventions aux divers organismes (DETR, FSIL, Région...) pour effectuer les travaux de la première tranche concernant la salle des fêtes.

- **Motion**

Monsieur le Maire propose de voter une motion sur l'école rurale, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre la motion.

- **Questions diverses**

- Le contrat de Mme Mellard Nadia est renouvelé par le biais de SESAME jusqu'au 30 septembre 2017.

- Les travaux de réparation d'une canalisation d'eau pluviale au bourg nécessitent une autorisation de passer dans une propriété privée, le propriétaire a donné son accord. Une demande de dérogation auprès du Conseil Départemental sera faite afin d'effectuer les travaux avant l'accord de subvention.

- Dans l'attente de décider des modalités d'organisation d'un prochain concert à Maizilly, Une option est donnée au trompettiste Jean Claude Borelly afin de bloquer la date du 9 septembre 2017. Les associations de la commune seront conviées à participer directement ou indirectement à l'organisation.

- Concernant le lancement des travaux de la salle des fêtes, une consultation des architectes FIDURAL, AABT, RIVOLIER, HIATUS Chauffailles ou Roanne aura lieu prochainement.

- L'Assemblée Générale de la bibliothèque a eu lieu lundi 16/01/2017. Le conseil municipal autorise l'inscription de la commune comme lecteur à la bibliothèque de st Denis de Cabanne et de payer la cotisation d'inscription.

- L'abri bus de la commune a été abimé, un devis est en cours pour que l'assurance prenne en charge le sinistre.